



Commissariat aux langues officielles

2020-2021

Plan ministériel

L'honorable Dominic LeBlanc, c.p., c.r., député
Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, 2020

N° de cat. SF1-5F-PDF

ISSN 2371-6460

Ce document est disponible sur le site Web du Commissariat aux langues officielles, à www.languesofficielles.gc.ca/fr.

Table des matières

De la part du commissaire aux langues officielles du Canada	1
Aperçu de nos plans.....	3
Responsabilités essentielles : Résultats et ressources prévus, et principaux risques	5
Protection des droits liés aux langues officielles.....	5
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne .	10
Résultats prévus pour les services internes	15
Dépenses et ressources humaines	17
Dépenses prévues	17
Ressources humaines prévues	19
État des résultats condensé prospectif	19
Renseignements ministériels.....	21
Profil organisationnel	21
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	21
Contexte opérationnel.....	21
Cadre de présentation de rapports.....	21
Renseignements connexes sur le répertoire des programmes.....	23
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	23
Dépenses fiscales fédérales	23
Coordonnées de l'organisation.....	23
Annexe : définitions	25
Notes en fin d'ouvrage	29

De la part du commissaire aux langues officielles du Canada

J'ai le plaisir de présenter le Plan ministériel de 2020-2021 du Commissariat aux langues officielles (le Commissariat), qui énonce les activités prévues et les résultats escomptés à l'appui du mandat de l'organisation.

Au cours de la dernière année, le Commissariat a travaillé avec diligence à l'élaboration d'un plan des intervenants et d'un cadre de gestion pour les activités promotionnelles. Ces documents ont orienté nos discussions et nous ont aidés à collaborer et à effectuer des interventions plus ciblées.



Les activités énoncées dans le présent plan appuient les trois grandes priorités que j'ai fixées au début de mon mandat : surveiller la mise en œuvre du *Plan d'action pour les langues officielles*; veiller à ce que les institutions fédérales respectent leurs obligations en matière de langues officielles; moderniser la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*).

Je continuerai à souligner, auprès du gouvernement nouvellement élu, la nécessité d'établir une structure de gouvernance au sein du gouvernement fédéral à l'appui de la *Loi* dans son ensemble. De plus, je consoliderai les recommandations formulées dans mon document de positionnement sur la modernisation de la *Loi*, lesquelles visent à réaliser des progrès importants et durables en ce qui concerne les langues officielles et les communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'échelle du Canada.

En outre, le Commissariat demeurera vigilant et surveillera la mise en œuvre du *Plan d'action pour les langues officielles* afin de garantir le transfert des fonds et l'atteinte des objectifs du Plan, y compris ceux liés à l'éducation.

En 2020-2021, le Commissariat chargera également certaines institutions fédérales – dont le mandat de bon nombre d'entre elles est axé sur les sciences ou sur la santé et la sécurité de la population canadienne – d'évaluer leur conformité à la *Loi* au moyen du Modèle de maturité des langues officielles, un outil en ligne du Commissariat. Cet exercice aidera les institutions à mieux comprendre les domaines sur lesquels elles doivent mettre l'accent pour respecter davantage leurs obligations prévues par la *Loi*.

Après avoir mené un sondage approfondi auprès des fonctionnaires, le Commissariat s'est penché sur la question de l'insécurité linguistique au sein de la fonction publique fédérale et il fournira de l'information sur ce sujet important et de nature délicate en 2020-2021.

Qui plus est, le Commissariat examine les plaintes déposées au titre de l'article 91 (exigences linguistiques en dotation). Le nombre de plaintes récurrentes liées aux mesures de dotation

continue d'augmenter, ce qui, selon moi, signifie qu'il s'agit d'un problème systémique qui doit être analysé plus en profondeur. J'ai donc demandé au personnel du Commissariat de rédiger un rapport qui analyse les plaintes reçues concernant l'ensemble des ministères fédéraux et de formuler des recommandations à l'intention des principaux décideurs du domaine de la dotation. Au bout du compte, si elle comprend mieux la façon de mettre en œuvre cette partie de la *Loi*, la fonction publique sera davantage à même de favoriser un milieu de travail qui respecte le français et l'anglais et de fournir des services de la plus haute qualité dans les deux langues officielles à la population canadienne.

À titre de commissaire aux langues officielles, ma principale responsabilité consiste à garantir le respect et la protection des droits linguistiques ainsi que la promotion de la dualité linguistique dans la société canadienne. Il ne s'agit toutefois pas d'objectifs qui peuvent être atteints depuis mon bureau. Pour avoir un effet durable sur l'égalité de statut du français et de l'anglais ainsi que sur la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'échelle nationale, la dualité linguistique doit être une priorité du gouvernement du Canada.

Raymond Théberge

Aperçu de nos plans

En 2020-2021, le Commissariat élaborera et mettra en œuvre un plan d'action pour répondre aux priorités stratégiques énumérées dans son plan stratégique pluriannuel qui inclut Vision 2025. Ce plan d'action va inclure ce qui suit.

Après les élections fédérales d'octobre 2019, le dossier des langues officielles continuera de représenter un enjeu certain. À la suite de l'engagement du premier ministre à moderniser la *Loi* dans les six premiers mois suivant l'entrée en fonction du nouveau gouvernement, le Commissariat interpellera le premier ministre et les nouveaux ministres clés sur ce sujet afin de veiller à ce que la modernisation de la *Loi* soit au rang des priorités du gouvernement.

La vigie de la mise en œuvre du *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir* fait partie des priorités du commissaire. À cet effet, le Commissariat suivra de près le financement pour soutenir le développement dans les domaines de l'éducation, de la justice et de l'immigration. Ainsi, le Commissariat continuera à suivre de près la mise en œuvre des programmes issus du *Plan d'action* afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins des communautés de langues officielles en situation minoritaire.

Le Commissariat fera la promotion auprès des comités permanents des langues officielles au Parlement et au Sénat de l'importance de sensibiliser le public sur les différentes questions relatives aux langues officielles, notamment avec l'organisation d'une séance d'information technique sur la modernisation de la *Loi*.

Le Commissariat poursuivra l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'engagement et d'intervention auprès des institutions fédérales dans le but de les inciter à éliminer les obstacles à l'atteinte des objectifs de la *Loi*.

De plus, le commissaire poursuivra ses démarches à titre d'appelant dans deux appels devant la Cour d'appel fédérale, afin de s'assurer que les tribunaux continuent de donner une interprétation large et libérale aux droits linguistiques et de veiller à ce que la *Loi* soit mise en œuvre selon son objet.

Finalement, dans le cadre de l'opérationnalisation du Modèle de maturité des langues officielles, le Commissariat offrira aux institutions fédérales sélectionnées un diagnostic organisationnel qui les aidera à progresser de façon continue en matière de langues officielles.

Responsabilités essentielles

Responsabilité essentielle 1 : Protection des droits liés aux langues officielles

- Le Commissariat aux langues officielles prévoit inciter les institutions fédérales à éliminer les obstacles à l'atteinte des objectifs de la *Loi sur les langues officielles*.
- Le Commissariat interviendra auprès des institutions fédérales et de ses partenaires afin de veiller à ce que les résultats prévus dans le *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir* soient atteints.

Responsabilité essentielle 2 : Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

- Le Commissariat exercera un leadership continu afin que le gouvernement effectue une réelle modernisation de la *Loi sur les langues officielles*.

De plus, le Commissariat s'engage à favoriser une culture d'amélioration continue, de collaboration et d'optimisation des ressources au sein de son organisation.

Pour de plus amples renseignements sur les plans, les priorités et les résultats prévus du Commissariat aux langues officielles, consulter la section « Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques » du présent rapport.

Responsabilités essentielles : Résultats et ressources prévus, et principaux risques

Cette section contient des renseignements détaillés sur les ressources et les résultats prévus du Commissariat pour chacune de ses responsabilités essentielles. Elle contient également des renseignements sur les principaux risques liés à l'atteinte de ces résultats.

Protection des droits liés aux langues officielles

Description

Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le Commissariat prend les mesures nécessaires, dont le traitement des plaintes, les vérifications et les interventions, pour faire respecter la *Loi* et les droits linguistiques canadiens.

Faits saillants de la planification

Le Commissariat continuera à inciter les institutions fédérales à éliminer les obstacles à l'atteinte des objectifs de la *Loi* en élaborant, d'une façon intégrée au sein de son organisation, des stratégies d'intervention auprès d'institutions fédérales sélectionnées, et en commencera la mise en œuvre.

Aussi, le Commissariat continuera à mener des interventions auprès des institutions fédérales et de ses partenaires afin de veiller à ce que les résultats prévus dans le *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023* soient atteints. Ainsi, le Commissariat élaborera, d'une façon intégrée au sein de son organisation, des stratégies d'engagement auprès des institutions fédérales au bénéfice des Canadiens et auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

De plus, le commissaire poursuivra ses démarches à titre d'appelant dans deux appels devant la Cour d'appel fédérale, afin de s'assurer que les tribunaux continuent de donner une interprétation large et libérale aux droits linguistiques et de veiller à ce que la *Loi* soit mise en œuvre selon son objet. Ces affaires permettront également de clarifier l'obligation des institutions fédérales de favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones au Canada et d'appuyer leur développement, ainsi que les droits en matière de langue de travail.

Finalement, le Commissariat poursuivra l'utilisation du Modèle de maturité des langues officielles en offrant un diagnostic à des institutions fédérales sélectionnées dans le but d'aider ces institutions fédérales à progresser de façon continue en matière de langues officielles.

Expérimentation

Le Commissariat concentrera ses efforts sur l'examen de ses processus afin de faire des économies, de procéder à une uniformisation et d'innover, dans la mesure du possible. Par exemple, la Direction des enquêtes continuera à chercher l'efficacité dans sa façon de répondre aux plaintes récurrentes en aidant les institutions fédérales à s'attaquer à ce défi, en élaborant des outils pour mieux les soutenir et en continuant d'établir des liens avec celles qui travaillent sur des façons novatrices de régler les plaintes récurrentes et, ce faisant, qui pourraient aider le Commissariat à renforcer sa compréhension de l'environnement et à devenir plus souple.

Principaux risques

Le Commissariat a réalisé son processus de gestion du risque annuel et a relevé des risques liés à sa capacité à répondre aux priorités stratégiques et opérationnelles et à sa réputation dans la réalisation de son mandat. En ce qui a trait à la stratégie d'atténuation, le Commissariat préparera, par exemple, un plan d'action pour le programme des enquêtes afin d'analyser les différentes étapes du processus des enquêtes dans le but de mieux répondre aux plaintes récurrentes, tout en améliorant son rendement, dans la mesure du possible. De plus, le Commissariat mènera une analyse approfondie du contexte des ressources humaines de l'organisation pour l'élaboration d'un plan stratégique.

Résultats prévus pour la protection des droits liés aux langues officielles

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2017-2018	Résultat réel 2018-2019	Résultat réel 2019-2020
Les droits liés aux langues officielles sont protégés.	Pourcentage des recommandations du commissaire faites en réponse aux lacunes cernées dans les rapports de vérification et d'enquête qui ont été mises en œuvre. ¹	60 %	Mars 2021	Non disponible	80 %	Non disponible
	Pourcentage de plaintes et de demandes traitées dans les délais prescrits par les normes de service. ²	70 %	Mars 2021	Non disponible	49 % ³	Non disponible
La population canadienne bénéficie des interventions du commissaire devant les tribunaux.	Pourcentage des recours auxquels le commissaire a participé et qui ont eu une incidence positive sur l'interprétation ou sur l'application de la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .	60 %	Mars 2021	75 %	66 %	Non disponible

¹ Cet indicateur a été modifié en 2018-2019.

² Cet indicateur a été modifié en 2018-2019.

³ L'augmentation continue du nombre de plaintes reçues au cours des dernières années ainsi que les efforts entrepris pour réduire le nombre de dossiers hors normes en plus des fluctuations en ce qui a trait aux ressources ont contribué à la non-atteinte de cette norme. Malgré ces éléments, la Direction des enquêtes a tout de même mené à terme 36 % de plus d'enquêtes en 2018-2019 par rapport à l'année précédente.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)ⁱ.

Ressources financières budgétaires prévues pour la protection des droits liés aux langues officielles

Dépenses budgétaires 2020-2021 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
7 531 284	7 531 284	7 528 394	7 512 188

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)ⁱⁱ.

Ressources humaines prévues pour la protection des droits liés aux langues officielles

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023
65	65	65

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)ⁱⁱⁱ.

Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Description

Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le Commissariat suscite un intérêt accru pour les enjeux liés à l'avancement de l'égalité du français et de l'anglais dans les institutions fédérales et dans la société canadienne, tout en appuyant le développement et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Faits saillants de la planification

Afin de faire progresser la dualité linguistique du Canada, le Commissariat:

- mettra en œuvre son approche pour veiller à la mise en œuvre du *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023*. Cette approche, qui comprend notamment des consultations auprès des institutions fédérales et de ses partenaires, permettra d'évaluer l'atteinte des résultats prévus;
- veillera à ce que la modernisation de la *Loi* soit au rang des priorités du gouvernement, tentera d'influencer le gouvernement sur les réformes nécessaires à la *Loi* et poursuivra un dialogue avec les différents intervenants afin de former un consensus vers la vision d'une loi actuelle, dynamique et robuste;
- adaptera ses activités de promotion selon l'évolution de l'environnement des langues officielles;
- travaillera à élaborer des stratégies d'intervention et d'engagement auprès de divers intervenants, dont les institutions fédérales et les communautés de langue officielle en situation minoritaire, afin de favoriser une meilleure collaboration entre eux.

Expérimentation

La Direction des politiques et de la recherche cherche toujours des moyens plus efficaces pour engager les différents intervenants du Commissariat. Nous revoyons nos façons d'interagir avec eux pour mieux les outiller selon leur rôle et leur portée dans l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Principaux risques

Le Commissariat a réalisé son processus de gestion du risque annuel et a relevé des risques liés à sa capacité à répondre aux priorités stratégiques et opérationnelles et à sa réputation dans la réalisation de son mandat. En ce qui a trait à la stratégie d'atténuation, le Commissariat préparera, par exemple, un plan de communication interne et externe, notamment dans le but de mieux faire connaître sa position sur divers sujets de langues officielles par l'entremise de ses activités.

Résultats prévus pour l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2017-2018	Résultat réel 2018-2019	Résultat réel 2019-2020
Les Canadiens connaissent leurs droits linguistiques et ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire et reconnaissent l'importance de la dualité linguistique et du bilinguisme.	Nombre de Canadiens qui ont été informés des enjeux liés à la Loi sur les langues officielles ⁴ .	350 000	Mars 2021	Non disponible	440 074 Détails ⁵ : Rapports en ligne : 34 807 Site Web du Commissariat : 398 136 Facebook : 4 349 Twitter : 6 340 YouTube : 2 142	Non disponible
	Pourcentage de Canadiens qui sont pour la dualité linguistique et le bilinguisme (mesuré tous les cinq ans). ⁶	73 %	Mars 2021	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Le commissaire influence les décideurs au Parlement, au sein du gouvernement et dans les communautés en ce qui a trait aux enjeux liés à la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	Nombre de délibérations parlementaires faisant référence à la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou au Commissariat aux langues officielles, plus particulièrement, ses rapports et ses recommandations.	À déterminer d'ici mars 2020	Mars 2021	Non disponible	32	Non disponible
	Pourcentage de recommandations tirées du rapport annuel et des rapports de recherche préparés par le Commissariat aux langues officielles qui ont été mises en œuvre ⁷ .	60 %	Mars 2021	Non disponible	S.O. ⁸	Non disponible

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{iv}.

Ressources financières budgétaires prévues pour l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Dépenses budgétaires 2020-2021 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
7 100 925	7 100 925	7 098 200	7 082 920

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^v.

Ressources humaines prévues pour l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023
56	56	56

⁴ Cet indicateur a été ajouté en 2018-2019.

⁵ Rapports : Nombre total de pages vues uniques pour l'ensemble des rapports publiés au cours des deux derniers exercices présentés dans Google Analytics. Site Web du Commissariat : Nombre total de pages vues uniques sur le site Web fourni par Google Analytics. Facebook : Nombre de j'aime sur chaque page Facebook (anglais et français). Twitter : Nombre d'abonnés pour chaque compte Twitter (anglais et français). YouTube : Nombre total de vues pour chaque compte YouTube (anglais et français).

⁶ Donnée disponible en 2021.

⁷ Cet indicateur a été modifié en 2018-2019.

⁸ Aucune recommandation n'arrivait à échéance en 2018-2019. Par conséquent, aucune évaluation de recommandation n'a été effectuée.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{vi}.

Résultats prévus pour les services internes

Description

Les services internes comprennent ces groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Les services internes désignent les activités et les ressources des 10 services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des services internes d'un ministère. Ces services sont les suivants :

- services de gestion et de surveillance;
- services des communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Toutefois, puisque les recours judiciaires sont prévus dans la Loi, les services juridiques du Commissariat sont exclus des services internes et font partie intégrante de son programme de la protection des droits liés aux langues officielles. Il en va de même pour les services des communications du Commissariat, qui, étant donné leur mandat particulier, ne sont pas compris dans les services internes, mais font plutôt partie du programme de l'avancement des langues officielles.

Faits saillants de la planification

Le Commissariat entend favoriser une culture d'amélioration continue, de collaboration et d'optimisation de ses ressources.

Dans le contexte du tournant des organisations du gouvernement du Canada vers les services et le numérique dans la gestion et la prestation de services, l'information et les données, la technologie de l'information et la cybersécurité à l'ère du numérique, l'organisation continuera à tirer parti des technologies pour mieux appuyer les priorités et le mandat du Commissariat. Pour ce faire, il optimisera son investissement dans sa plateforme de système de gestion des relations avec la clientèle (c'est-à-dire le CRM). Cette plateforme offre une approche organisationnelle qui améliore le service à la clientèle, réduit les coûts et augmente l'efficacité et l'efficience. De plus, face à la numérisation massive des organisations, la quantité des données générées et exploitables est devenue relativement considérable. Une telle approche révélera une meilleure

analyse des données pour repérer les possibilités d'intervention, consigner les problèmes de service à la clientèle, simplifier les processus, optimiser les ressources et gérer les campagnes d'intervention. Elle permettra une intégration de l'ensemble du mandat et des objectifs de l'organisation en agrégeant toutes les fonctions et les secteurs (la relation avec les institutions, les événements, les correspondances, les communications et la gestion de service).

Ressources financières budgétaires prévues pour les services internes

Dépenses budgétaires 2020-2021 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
6 885 746	6 885 746	6 883 103	6 868 286

Ressources humaines prévues pour les services internes

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023
44	44	44

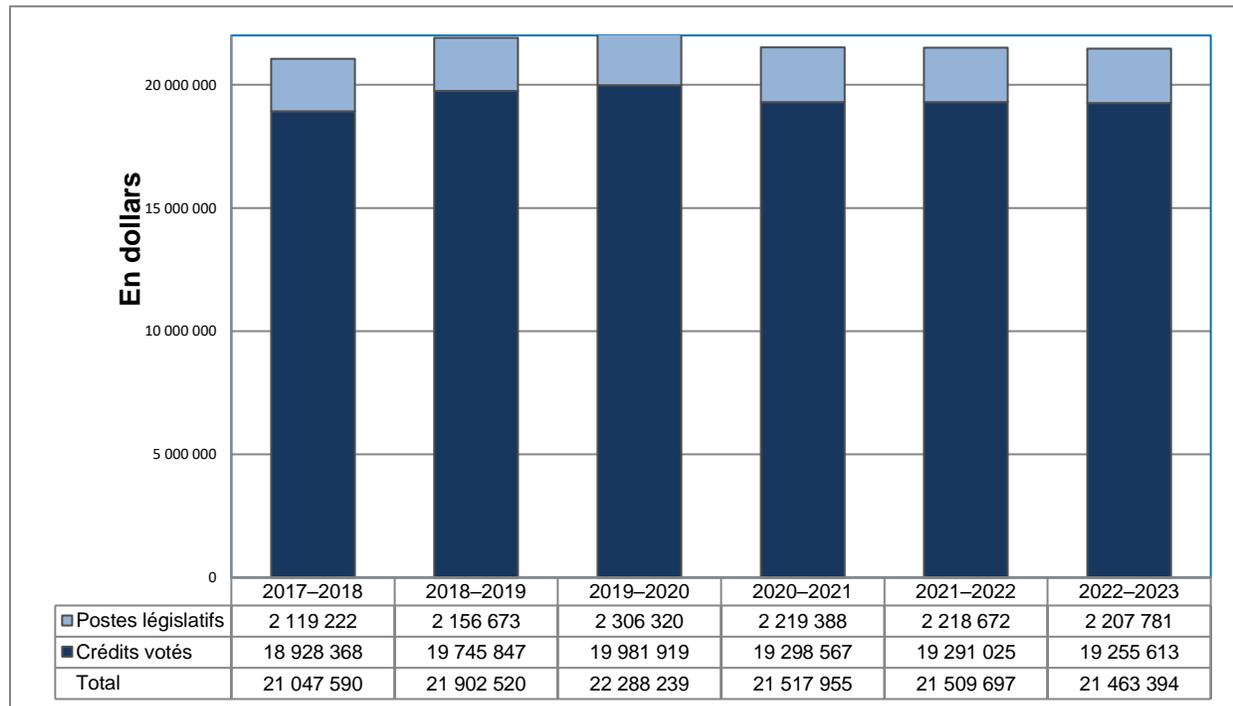
Dépenses et ressources humaines

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines du Commissariat prévues pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice à venir avec les dépenses réelles pour les exercices précédents.

Dépenses prévues

Dépenses ministérielles de 2017-2018 à 2022-2023

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente les dépenses réelles, les prévisions des dépenses et les dépenses prévues pour chaque responsabilité essentielle du Commissariat aux langues officielles et pour les services internes pour les exercices pertinents à l'année de planification en cours.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses 2017-2018	Dépenses 2018-2019	Prévisions des dépenses 2019-2020	Dépenses budgétaires 2020-2021 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
Protection des droits liés aux langues officielles	7 468 645	7 935 758	7 759 086	7 531 284	7 531 284	7 528 394	7 512 188
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	7 403 591	7 199 161	7 515 539	7 100 925	7 100 925	7 098 200	7 082 920
Total partiel	14 872 236	15 134 919	15 274 625	14 632 209	14 632 209	14 626 594	14 595 108
Services internes	6 175 354	6 767 601	7 013 614	6 885 746	6 885 746	6 883 103	6 868 286
Total	21 047 590	21 902 520	22 288 239	21 517 955	21 517 955	21 509 697	21 463 394

L'écart entre les dépenses 2018-2019 et les prévisions des dépenses 2019-2020 est principalement dû aux investissements en immobilisations et à la stabilisation de l'effectif du Commissariat.

Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente les équivalents temps plein réels, les prévisions d'équivalents temps plein et les équivalents temps plein prévus pour chaque responsabilité essentielle du Commissariat aux langues officielles et pour les services internes pour les exercices pertinents à l'année de planification en cours.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2017-2018	Équivalents temps plein réels 2018-2019	Prévisions d'équivalents temps plein 2019-2020	Équivalents temps plein prévus 2020-2021	Équivalents temps plein prévus 2021-2022	Équivalents temps plein prévus 2022-2023
Protection des droits liés aux langues officielles	65	70	65	65	65	65
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	53	56	57	56	56	56
Total partiel	118	126	122	121	121	121
Services internes	41	42	46	44	44	44
Total	159	168	168	165	165	165

Les ressources humaines du Commissariat devraient demeurer constantes. Les fluctuations légères reflètent le roulement normal du personnel.

Des renseignements sur les crédits du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2019-2020](#)^{vii}.

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensés prospectifs donne un aperçu des opérations du Commissariat aux langues officielles de 2019-2020 à 2020-2021.

Les montants des prévisions des résultats et des résultats prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions des dépenses et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel ont été

établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectifs plus détaillés et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web du Commissariat](#).

État des résultats condensés prospectifs
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (en dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2019-2020	Résultats prévus 2020-2021	Écart (résultats prévus pour 2020-2021 moins prévisions des résultats de 2019-2020)
Total des dépenses	25 743 852	24 945 017	798 835
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	25 743 852	24 945 017	798 835

Le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts des résultats prévus en 2020-2021 devrait diminuer de 798 835 \$ comparativement au coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts des résultats prévisionnels de 2019-2020.

Cette diminution s'explique principalement par l'inclusion du report de budget de fonctionnement et des fonds reçus pour compenser le coût des conventions collectives dans la prévision des résultats en 2019-2020.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Commissaire aux langues officielles : Raymond Théberge

Instruments habilitants : [Paragraphe 56\(1\)^{viii}](#) de la *Loi sur les langues officielles*

Année d'incorporation ou de création : 1970

Autres : Le commissaire aux langues officielles est nommé par commission sous le grand sceau, après approbation par résolution de la Chambre des communes et du Sénat. Il relève directement du Parlement.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le [site Web du Commissariat aux langues officielles](#).

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel sont accessibles sur le [site Web du Commissariat aux langues officielles](#).

Cadre de présentation de rapports

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes approuvés du Commissariat aux langues officielles pour 2020-2021 sont illustrés ci-dessous.

Cadre ministériel des résultats	Responsabilité essentielle : Protection des droits liés aux langues officielles		Responsabilité essentielle : Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne		Service interne
	Les droits liés aux langues officielles sont protégés.	Pourcentage des recommandations du commissaire faites en réponse aux lacunes cernées dans les rapports de vérification et d'enquête qui ont été mises en œuvre.	Les Canadiens connaissent leurs droits linguistiques et ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire et reconnaissent l'importance de la dualité linguistique et du bilinguisme.	Nombre de Canadiens qui ont été informés des enjeux liés à la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	
		Pourcentage de plaintes et de demandes traitées dans les délais prescrits par les normes de service.		Pourcentage de Canadiens en faveur de la dualité linguistique et du bilinguisme.	
	La population canadienne bénéficie des interventions du commissaire devant les tribunaux.	Pourcentage des recours auxquels le commissaire a participé et qui ont eu une incidence positive sur l'interprétation ou l'application de la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .	Le commissaire influence les décideurs au Parlement, au sein du gouvernement et dans les communautés en ce qui a trait aux enjeux liés à la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	Nombre de délibérations parlementaires faisant référence à la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou au Commissariat aux langues officielles, plus particulièrement, ses rapports et ses recommandations.	
Proportion de recommandations tirées du rapport annuel et des rapports préparés par le Commissariat aux langues officielles qui ont été mises en œuvre.					

Répertoire des programmes	Protection des droits liés aux langues officielles	Avancement des langues officielles
---------------------------	--	------------------------------------

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{ix}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Le tableau de renseignements supplémentaires ci-dessous est accessible sur le [site Web du Commissariat aux langues officielles](#).

- ▶ [Stratégie ministérielle de développement durable](#)

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel du Commissariat aux langues officielles ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales qui sont liées à ses résultats prévus pour 2020-2021.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^x. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent uniquement du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale

30, rue Victoria, 6^e étage

Gatineau (Québec) K1A 0T8

Téléphone : 819-420-4877 ou 1-877-996-6368

Télécopieur : 819-420-4873

Courriel : information@clo-ocol.gc.ca

Site Web : www.languesofficielles.gc.ca

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres en tenant compte de multiples facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

expérimentation (experimentation)

Conduite d'activités visant d'abord à explorer, puis à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions, afin d'étayer la prise de décision sur des éléments probants et d'améliorer les résultats pour les Canadiens en examinant ce qui fonctionne et ne fonctionne pas. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles choses), mais est distincte de celle-ci, car elle suppose une comparaison rigoureuse des résultats. Par exemple, l'utilisation d'un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être une innovation; tester systématiquement le nouveau site Web par rapport aux outils de sensibilisation existants ou à un ancien site Web pour voir lequel favorise un engagement accru est une expérimentation.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère sur une période de 3 ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de se concentrer et de faire rapport au cours de la période de planification. Les priorités ministérielles représentent ce qui est le plus important ou ce qui doit être fait en premier pour appuyer l'atteinte des résultats ministériels souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2020-2021, les priorités pangouvernementales renvoient aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement énoncé dans le discours du Trône de 2015 : Croissance de la classe moyenne; Un gouvernement ouvert et transparent; Un environnement sain et une économie forte; La diversité fait la force du Canada; Sécurité et possibilités.

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Conséquence ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

résultat stratégique (strategic outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Notes en fin d'ouvrage

- i. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- iii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- iv. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- v. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- vi. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- vii. Budget principal des dépenses 2018-2019, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- viii. Canada, *Loi sur les langues officielles* (L.R.C. (1985), ch. 31 (4e suppl.)), paragraphe 56(1) (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/page-6.html#docCont>)
- ix. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- x. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>